



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

## COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis Duciel  
☐ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/LC/MM

### DÉCISION N° 2022-08/79

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 2022-06/57 FOURNITURE EN LOCATION D'UN LOGICIEL ANTI-VIRUS – ANTI-SPAM – ANTI-RANSOMWARE ET PARE-FEU & DU MATÉRIEL AFFÉRENT**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**VU** la décision n° 2022-06/57 du 16 juin 2022 portant sur la fourniture en location d'un logiciel anti-virus – anti-spam – anti-ransomware et pare-feu & du matériel afférent confiée à la société ABCOM ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'abroger la décision n° 2022-06/57 du 16 juin 2022 et de la remplacer ;

**CONSIDÉRANT** que l'installation et la maintenance du matériel sont confiées à la société ABCOM SERVICES sise 901 avenue des Cremades à ORANGE (84100) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de faire appel à un prestataire spécialisé extérieur pour assurer la sécurité de l'utilisation du matériel connecté (ordinateurs et téléphones) ;

**CONSIDÉRANT** que la société ABCOM SERVICES recourt à la société GRENKE LOCATION SAS, sise 9-9A rue de Lisbonne, CS 60017 Schiltigheim à STRASBOURG (67012) en tant qu'intermédiaire financier ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com

## DÉCIDE

**Article 1 :** De confier l'installation et la maintenance en location d'un logiciel anti-virus, anti-spam, anti-ransomware & pare-feu, et du matériel afférent à la société à la société ABCOM SERVICES pour une période de 63 mois, étant précisé que pour la location du matériel la société ABCOM SERVICES a recours à un intermédiaire financier, la société GRENKE LOCATION SAS, sise 9-9A rue de Lisbonne, CS 60017 Schiltigheim à STRASBOURG (67012).

**Article 2 :** De signer les contrats, dont un exemplaire est joint à la présente, d'accomplir toutes les démarches et de prendre toutes les mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** D'inscrire la dépense, qui s'élève à un montant trimestriel de 1 620.00€ HT, à l'article 6518 du budget communal.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.

**Article 6 :** Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de l'affichage de la présente décision.

Fait à Valréas, le 29 août 2022

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

30 AOUT 2022

De la publication sur le site internet de la ville le

30 AOUT 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-2184 01388-20220829-DEC\_2022\_08